



Santé critique

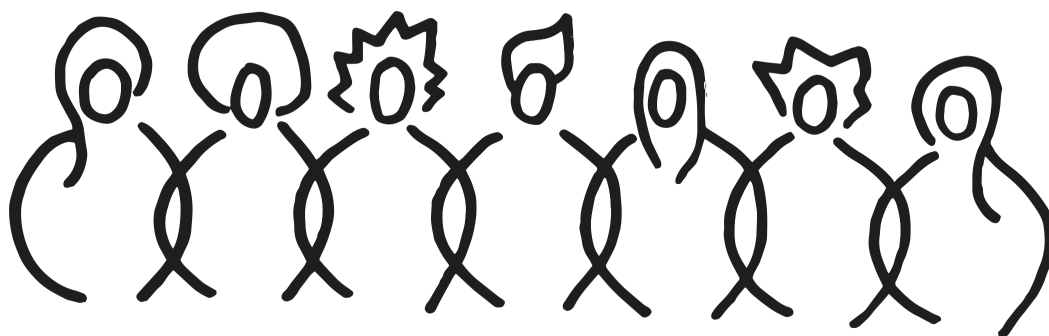
secteur parapublic

25 mai 2021

Assemblée générale du personnel
du secteur parapublic de la santé

PRIME «COVID» = DÉPRIME?...

MOBILISATION!



Et alors, cette prime?

En février 2021, Le Conseil d'Etat octroyait une prime de 900.- francs, au *pro rata* du temps de travail, au personnel de la santé, œuvrant dans le secteur public, le secteur subventionné, les institutions socio-sanitaires dans le domaine du handicap adulte et les cliniques privées.

Cette mesure touche environ 14'000 personnes pour un coût de 15 millions de francs. Elle concerne les travailleurs-euses ayant été directement en contact avec les malades et exposé-e-s au virus.

Or, durant la crise sanitaire, tous les personnels de la santé de tous les secteurs se sont engagés de façon exceptionnelle pour faire face à l'épidémie et assurer les soins indispensables.

Les travailleurs-euses des hôpitaux régionaux, CMS et EMS ont été confronté-e-s à de nombreux changements de plannings et d'horaires, à des semaines interminables, à l'augmentation des heures supplémentaires, à l'angoisse d'être contaminé-e-s et de contaminer les patient-e-s, résident-e-s ou leurs proches.

Cependant, ignorant l'engagement et les sacrifices de l'ensemble des unités de travail des secteurs de la santé,

le Conseil d'Etat exclut de la prime une importante fraction des travailleurs-euses.

Contre une discrimination choquante et inique!

Aujourd'hui, les travailleurs-euses de la santé sont scandalisé-e-s du manque de reconnaissance de leur engagement durant la crise sanitaire.

Ils/elles revendiquent l'extension du périmètre des bénéficiaires de la prime «COVID» à tous les collectifs de travailleurs et travailleuses ayant œuvré durant la crise sanitaire depuis maintenant plus de 15 mois.

Il est temps que tous les employeurs des secteurs public, parapublic et privé, mettent la main à la poche pour que toutes et tous les employé-e-s bénéficient de la juste reconnaissance de leur investissement contre la pandémie.

Mais la prime n'est pas tout. Des soins de qualité nécessitent de bonnes conditions de travail, du personnel formé et qualifié, mais aussi de la sécurité, du respect et de la solidarité.

Les autorités politiques, Conseil d'Etat et Grand Conseil, ainsi que l'ensemble des employeurs du secteur de la santé doivent l'entendre!

LE PERSONNEL DE LA SANTÉ NE SE CONTENTERA PAS DE DEMI-MESURES:

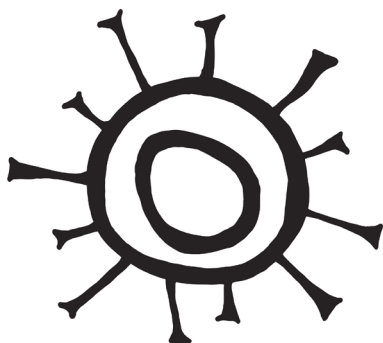
MOBILISONS-NOUS

POUR CHANGER LE RAPPORT DE FORCE!

Les salarié-e-s des hôpitaux régionaux, des EMS, des soins à domicile et de tous les autres secteurs soumis à la CCT de la santé parapubliques posent les revendications suivantes:

1 Amélioration et généralisation de la prime «COVID» pour tous les personnels de tous les établissements.

- Elargissement du périmètre d'éligibilité à la mesure de reconnaissance envers le personnel impliqué dans la réponse à la crise sanitaire
- Versement, au plus tard cet automne, d'une prime «COVID» à tou-te-s les travailleurs-euses, en reconnaissance de leur engagement, de la pénibilité et des risques pris durant la pandémie.



2 Amélioration générale des conditions de salaires et de travail - les conditions du CHUV en ligne de mire!

- Il nous faut **stabiliser et régulariser l'emploi, pour en finir avec la précarité et la flexibilité contrainte.**
Les conditions de travail du personnel de la santé doivent être impérativement améliorées, notamment par l'augmentation des effectifs et l'engagement de personnel qualifié et expérimenté.
- Les revalorisations salariales négociées entre partenaires sociaux et reconnues comme légitimes par les autorités cantonales doivent être octroyées sans délai. **A moyen terme, l'objectif reste les conditions pratiquées au CHUV: la lutte continue!**
- Un plan d'investissement destiné à assurer, sur le moyen et le long terme, des prestations de qualité à la population en matière de soins et d'accompagnement doit être élaboré et mis en œuvre par les autorités cantonales et les faïtières patronales, après négociation avec les organisations syndicales et professionnelles signataires de la CCT-Santé.

DEMANDE D'ADHÉSION

Je, soussigné(e), désire adhérer à la Fédération syndicale SUD:

Madame Monsieur (souligner ce qui convient)

NOM : PRENOM :

Profession : Lieu de travail:

ADRESSE EXACTE

Rue, numéro :

N° postal : Domicile :

E-mail : Tél.

LIEU ET DATE

SIGNATURE

(Cotisation annuelle: minimum Fr. 120.- par année)

A renvoyer à SUD - Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne ou à remplir sur www.sud-vd.ch/adhesion/